

Bruxelles, le 15 octobre 2018
(OR. en)

13097/18

COASI 241	EDUC 361
ASIE 52	RECH 425
TRANS 447	CULT 117
COEST 197	WTO 260
ASEM 8	RELEX 858
ENER 326	OCDE 8
CYBER 231	CCG 33
ENV 657	AVIATION 132
DIGIT 199	FIN 793
CLIMA 181	FISC 420
DEVGEN 167	POLGEN 177
SUSTDEV 5	TOUR 9
ECOFIN 912	MIGR 152
COMPET 664	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	15 octobre 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12720/18
Objet:	"Relier l'Europe à l'Asie - Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE" - Conclusions du Conseil (15 octobre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions intitulées "Relier l'Europe à l'Asie - Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE", adoptées par le Conseil lors de sa 3643^e session, tenue le 15 octobre 2018.

**Conclusions du Conseil: "Relier l'Europe à l'Asie
- Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE"**

Une meilleure connectivité ouvrira de nouveaux horizons aux citoyens et aux entreprises et offrira de nouvelles possibilités d'atteindre un niveau de vie plus élevé et de favoriser le dialogue politique et les liens dans la société civile. C'est pourquoi il est dans l'intérêt des deux continents d'être mieux reliés, au profit des populations locales et des générations futures. L'UE a la capacité et la volonté de faire davantage en termes de connectivité et de coopérer avec les pays partenaires pour mettre en place avec eux des partenariats d'égal à égal en la matière. À cet effet, l'UE et ses États membres engageront un dialogue avec des partenaires en Europe et en Asie.

L'UE promouvra une approche de la connectivité qui sera durable, globale et fondée sur des règles, et favorisera l'investissement et le commerce. Cette approche européenne, fondée sur des normes élevées de protection sociale et environnementale et inspirée par le marché intérieur de l'UE, permet aux pays d'atteindre des niveaux de qualité de vie plus élevés tout en garantissant le respect des droits individuels. L'UE souhaite développer cette approche avec ses partenaires, dans un esprit de coopération et de bénéfice mutuel.

Le Conseil est conscient que le monde est confronté à de nombreux défis pressants, surtout en ce qui concerne le développement durable et l'ordre international fondé sur des règles, et il considère que seule une coopération renforcée permettra de relever ces défis. Dans cette entreprise, l'UE a un rôle essentiel à jouer, étant l'une des plus grandes économies et l'un des plus grands partenaires commerciaux au monde, ainsi qu'un pionnier de la coopération régionale et des liens entre les personnes, reposant sur le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'état de droit ainsi que sur le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités et l'égalité entre les femmes et les hommes, et défendant le droit international, le multilatéralisme, la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Dans ce contexte, le Conseil accueille favorablement la communication conjointe intitulée "Relier l'Europe à l'Asie - Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE", présentée par la haute représentante et la Commission européenne, qui, avec les présentes conclusions, jette les fondements d'un cadre stratégique pour l'action de l'UE dans le domaine de la connectivité euro-asiatique. Le Conseil souligne que cette stratégie devrait avoir une large portée géographique, couvrant l'Europe et l'Asie, et qu'elle devrait être coordonnée avec les stratégies et politiques déjà en place ou en préparation. Le Conseil rappelle que la connectivité fait aussi partie intégrante des politiques d'élargissement et de voisinage.

Le Conseil rappelle ses conclusions du 17 octobre 2016 sur la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (SGUE), dans lesquelles il est souligné que l'UE doit, dans ce monde plus connecté, concurrentiel et complexe, se laisser guider par ses valeurs, ses intérêts, ses principes et ses priorités mutuels, en affichant un front uni et en s'appuyant sur ses réalisations, en particulier par rapport à une Asie connectée.

Le Conseil convient que la connectivité peut stimuler la croissance, l'emploi et l'investissement, ainsi que des marchés ouverts et un commerce libre et équitable. La connectivité peut contribuer à une transition vers une économie à faible émission de carbone et, par conséquent, aux progrès à accomplir pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Une meilleure connectivité peut aussi aider les pays à mettre en œuvre le programme 2030, à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre à profit la capacité d'innovation du secteur privé et à élaborer de nouveaux modèles commerciaux à cet effet. Dans ce contexte, le Conseil rappelle les objectifs fixés et les engagements pris dans le cadre du programme d'action d'Addis-Abeba et du consensus européen pour le développement.

Le Conseil souligne qu'il importe que l'UE promeuve une approche qui soit durable, exhaustive et fondée sur des règles, conformément à ses valeurs et intérêts. Cette approche doit être durable d'un point de vue économique, budgétaire, environnemental et social; elle doit aussi être ouverte et dépourvue d'exclusive, avec des normes élevées en matière de transparence et de bonne gouvernance. Elle devrait être exhaustive et concerner aussi bien les transports, l'énergie et les liaisons numériques que les liens entre les personnes. Elle devrait renforcer un ordre international multilatéral fondé sur des règles, proposant une infrastructure de qualité, des chances égales, y compris en matière de marchés publics, et une égalité d'accès aux entreprises, tout en protégeant les droits de propriété intellectuelle.

S'appuyant sur ces principes et forte de l'expérience qu'elle a acquise dans la promotion et la régulation de la connectivité, l'UE devrait contribuer à la création de connexions et de réseaux pour l'Europe et l'Asie, en favorisant des partenariats ouverts et sans exclusive, et contribuer, grâce aux outils dont elle dispose en matière d'investissements, au développement durable et au financement de projets d'intérêt commun, notamment par l'intermédiaire de partenariats privé-public.

Le Conseil insiste sur l'importance que revêt l'élaboration d'un plan de communication, qui doit accompagner cette stratégie en faveur de la connectivité, le but étant de rendre visibles la volonté politique de l'UE et de ses États membres ainsi que les efforts qu'ils déploient.

Le Conseil rappelle l'importance que revêtent les principes de connectivité durable dans le secteur du transport. Le Conseil est favorable à ce que des travaux soient menés pour relier le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) étendu aux réseaux existants en Asie. Il soutient également les initiatives lancées récemment par la Commission dans le domaine de la connectivité dans les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental et il est déterminé à ce qu'elles soient rapidement mises en œuvre. Il souligne qu'il est indispensable de renforcer la sécurité des transports et la coopération douanière. Le secteur des transports devient de plus en plus multimodal et de nouvelles possibilités se font jour pour l'amélioration des réseaux de transport euro-asiatiques existants et la mise en place de nouveaux réseaux de ce type, notamment les liaisons ferroviaires est-ouest et les nouvelles routes maritimes.

Le Conseil se félicite des progrès réalisés dans les négociations en cours en vue de la conclusion d'accords dans le domaine du transport aérien avec des partenaires en Europe et en Asie et il appelle à de nouveaux progrès à cet égard. Il insiste par ailleurs sur la nécessité d'avancer sur la voie de la décarbonation à long terme du transport aérien. En ce qui concerne le transport maritime, le Conseil réaffirme l'attachement de l'UE à la liberté de navigation, à la décarbonation et à un transport maritime propre, ainsi que la nécessité de continuer à investir dans les infrastructures maritimes, la sécurité des transports et la gouvernance des océans. Le Conseil est favorable à la poursuite des accords pertinents dans le domaine du transport maritime.

En ce qui concerne la connectivité numérique, le Conseil insiste sur l'attachement de l'UE à un internet libre et ouvert dont l'accès est universel et abordable financièrement. Il est favorable à des mesures visant à renforcer la protection des droits des consommateurs et des données à caractère personnel, ainsi que la cybersécurité, et à réduire la fracture numérique entre les régions plus et moins développées d'Europe et d'Asie, notamment grâce à la stratégie sur le numérique au service du développement. Il salue les progrès réalisés en vue de l'adoption de l'accord régional sur l'itinérance avec les pays du Partenariat oriental.

En ce qui concerne la connectivité dans le domaine de l'énergie, le Conseil insiste sur la nécessité de lutter contre le changement climatique, conformément à l'accord de Paris, et d'accompagner le basculement en cours, induit par le marché, vers les énergies renouvelables, ce qui accroît la demande d'interconnexions électriques et, partant, d'une coopération régionale en Europe et en Asie. Le Conseil préconise aussi une meilleure intégration des marchés de l'énergie et une harmonisation plus poussée des cadres réglementaires avec les pays non membres de l'UE, tout en préservant la sécurité énergétique. Le Conseil invite la Commission à étudier de quelle manière l'UE peut continuer de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

En ce qui concerne les liens entre les personnes, le Conseil considère que la coopération entre l'UE et l'Asie dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation, de la culture et du tourisme fait partie intégrante de la stratégie, la jeunesse étant un acteur essentiel à cet égard. Le renforcement des liens dans ces domaines par les échanges, les projets communs et d'autres formes de collaboration, comme le jumelage de villes, se traduira par un développement de meilleure qualité fondé sur la connaissance, une compréhension plus large et une meilleure connaissance des cultures. En outre, cela renforcera la compréhension mutuelle et rapprochera davantage les populations européennes et asiatiques.

Le Conseil fait observer que les politiques de l'UE en matière de coopération au développement contribuent au financement durable et à la facilitation de l'investissement. Il considère que l'UE devrait travailler avec ses partenaires européens et asiatiques sur l'environnement réglementaire, la gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources intérieures, et devrait apporter une assistance technique à ces fins.

Afin de promouvoir la coopération régionale et un accès renforcé aux marchés, des conditions de concurrence équitables, la transparence, le financement durable et les normes internationales, et d'assurer l'interopérabilité des réseaux, le Conseil considère que l'UE devrait développer son dialogue et créer des synergies sur la connectivité euro-asiatique avec tous les partenaires pertinents, notamment la Chine (en s'appuyant sur la plateforme de connectivité UE-Chine existante) et le Japon. Par ailleurs, il considère que la coopération avec l'ASEAN et ses États membres, comme le dialogue UE-ASEAN sur les transports, est propice à la mise en place de projets concrets de connectivité de bloc à bloc. En outre, la connectivité durable devrait devenir une thématique clé des stratégies de l'UE à l'égard de l'Inde et de l'Asie centrale.

Dans ce contexte, le Conseil appelle de ses vœux un renforcement de la coopération au niveau régional entre l'UE et l'Asie. L'UE devrait envisager de mettre en place des approches régionales pour une connectivité durable, en répertoriant les possibilités de coopération. La coopération régionale est une dimension fondamentale de l'approche suivie par l'UE à l'égard du Partenariat oriental et de l'Asie centrale, et en ce qui concerne la coopération en mer Noire, en mer Baltique et en Méditerranée, y compris l'Adriatique, sur laquelle elle peut s'appuyer. À cet égard, le Conseil salue l'initiative des trois mers. Le Conseil insiste sur la valeur du dialogue Asie - Europe (ASEM), qui réunit les principaux acteurs d'Europe et d'Asie. Lors du 12^e sommet de l'ASEM, qui va avoir lieu prochainement, l'UE défendra une connectivité durable et fera avancer la coopération avec les principaux partenaires asiatiques.

Le Conseil estime qu'il est indispensable que l'UE et ses États membres agissent de manière plus concertée et mieux coordonnée pour renforcer le cadre institutionnel international régissant la connectivité. Le cas échéant, l'UE renforcera ses partenariats avec des organisations internationales, telles que l'OSCE, l'OCDE et la CEE-ONU, et encouragera une adoption plus large des accords internationaux portant sur la connectivité, si besoin est, afin de promouvoir la durabilité, une infrastructure de qualité, le commerce libre et équitable, l'investissement et l'interopérabilité des réseaux. Le Conseil préconise aussi une coopération plus étroite entre les organisations de normalisation internationales et européennes. Il considère que l'UE devrait renforcer ses partenariats bilatéraux et régionaux concernant la connectivité durable.

Le Conseil lance un appel pour que l'UE, le G7 et les partenaires du G20 coopèrent plus étroitement afin de promouvoir une connectivité durable et une infrastructure de qualité, et il se réjouit à la perspective de travailler à cet égard avec la présidence française du G7 et la présidence japonaise du G20 en 2019.

Relevant que les infrastructures sont largement financées par des moyens nationaux, le Conseil convient que l'UE devrait poursuivre la coopération avec les partenaires sur la mobilisation des ressources et la soutenabilité de la dette. Elle devrait renforcer ses mécanismes pour financer la connectivité durable, stimuler l'investissement privé et public, en étroite coopération et coordination avec ses États membres, leurs institutions financières publiques et privées et les banques multilatérales de développement.

Le Conseil insiste aussi sur le lien entre les aspects financiers de la connectivité et l'architecture financière régionale et mondiale. Il est favorable à ce que l'UE renforce la coopération et la coordination avec les banques multilatérales de développement, en étroite concertation avec les États membres qui sont déjà présents dans ces institutions. Aux côtés de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures sont des institutions qui sont toutes importantes.

Le Conseil considère qu'une coopération renforcée entre les institutions financières européennes publiques et privées et les institutions analogues en Asie aboutira à une meilleure gouvernance des entreprises et à des normes plus élevées en matière de prêt, ce qui apportera des bénéfices concrets tant aux créanciers qu'aux débiteurs. Une finance plus durable pourrait aussi aider à maximiser les effets positifs pour la société et contribuer aux solutions à apporter face à des enjeux tels que le changement climatique.

Le Conseil est conscient qu'il importe d'améliorer les perspectives pour les entreprises et les conditions des échanges, de renforcer l'accès aux marchés et la transparence de ceux-ci et d'assurer des conditions équitables pour tous, notamment grâce à la diplomatie économique européenne et à des accords en matière de commerce et d'investissement. Il souligne qu'il est indispensable d'offrir de meilleures perspectives aux entreprises pour leur permettre d'innover en faveur de la durabilité et d'élaborer des modèles commerciaux afin de répondre aux besoins dans le contexte du programme 2030, par exemple en développant les marchés publics durables, ou de promouvoir une plus grande utilisation de l'analyse du cycle de vie. L'UE encouragera une large adhésion à l'accord général de l'OMC sur les marchés publics ainsi que le travail en cours mené par le groupe de travail international sur les crédits à l'exportation.

Le Conseil invite la haute représentante et la Commission à poursuivre les travaux sur la mise en œuvre des priorités recensées dans la communication conjointe et les présentes conclusions, en étroite coopération avec les États membres et dans le respect de la politique de l'UE dans d'autres domaines. Il demande à la Commission européenne et à la haute représentante de lui rendre compte, à intervalles réguliers, de la mise en œuvre de la communication conjointe et il reviendra sur la question en tant que de besoin.
